



RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À: Bid Receiving - Environment Canada / Réception des soumissions – Environnement Canada BID SOLICITATION AMENDMENT MODIFICATION DE LA DEMANDE DE SOUMISSIONS The referenced Bid Solicitation is revised in this document; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Bid Solicitation remain the same. La demande de soumissions citée en référence est modifiée dans ce document; sauf indication contraire, les modalités de la demande de soumissions demeurent les mêmes.	Title – Titre Un examen complet de la mise en œuvre du Règlement sur les systèmes de stockage	
	EC Bid Solicitation No./ N° de la demande de soumissions EC 5000063226	Amendment No. - N° de modif. 003
	Date of Solicitation Amendment (YYYY-MM-DD) – Date de modification de la demande de soumissions (AAAA-MM-JJ) 2022-05-14	
	Bid Solicitation Closes (YEAR-MM-DD) - La demande de soumissions prend fin (AAAA-MM-JJ) at – à 2:00 P.M. on – le 2022-05-30	Time Zone – Fuseau horaire EST
	F.O.B – F.A.B See herein / Voir ci-après	
	Address Enquiries to - Adresser toutes questions à Teresa Olson	
	Email Address – Adresse courriel teresa.olson@ec.gc.ca	
	Delivery Required (YEAR-MM-DD) – Livraison exigée (AAAA-MM-JJ) See Herein/ Voir ci-après	
	Destination of Services / Destination des services See Herein/ Voir ci-après	
	Security / Sécurité CETTE EXIGENCE CONTIENT DES DISPOSITIONS RELATIVES À LA SÉCURITÉ.	

La présente modification n° 003 à la demande de soumissions n° 5000063226 est produite pour répondre aux questions suivantes.

Réponses (R) aux questions (Q) :

- Q1 :** À TC5.2 Expérience démontrée : Rédaction et à la révision des spécifications relatives à l'installation et à l'enlèvement - les projets doivent-ils contenir à la fois des enlèvements et des installations de réservoirs, ou un projet peut-il contenir un enlèvement de réservoirs seulement ou soit une installation de réservoirs seulement ?
- R1 :** Le soumissionnaire doit démontrer des projets pertinents pour la rédaction et la révision des spécifications d'installation et d'enlèvement qui ne font pas nécessairement partie du même projet.
- Q2 :** En quoi TC5.3 Participation à l'installation de réservoirs stockage de produits pétroliers diffère-t-elle de TC5.2 ? Est-ce que cela est destiné à la portion des services d'administration de la construction seulement d'un projet traditionnel de conception-soumission-construction ?
- R2 :** Dans TC5.3, le soumissionnaire doit démontrer son expérience dans la participation à l'installation de réservoirs stockage de produits pétroliers pour s'assurer que l'installation est complétée selon le plan de conception.
- Q3 :** Pour la collecte de données (TC5.4 et TC6.2) - Les exigences de collecte de données sont liées à la portée des travaux, mais la portée des travaux est assez large. Cette collecte de données est-elle liée aux informations recueillies sur le site lors de travaux sur les réservoirs ? Par exemple, l'audit de réservoirs, les aires de transfert de produits, etc. Si ce n'est pas l'intention de cette section, des précisions supplémentaires pourraient-elles être apportées afin que des projets pertinents puissent être soumis ?
- R3 :** Le soumissionnaire doit démontrer son expérience dans la collecte de données pour effectuer des recherches et des analyses liées aux cadres législatifs qui s'appliquent à la mise en œuvre du règlement sur les systèmes de stockage de produits pétroliers et de produits apparentés, y compris, mais sans s'y limiter, l'évaluation/vérification, réseautage et la production de rapports, conformément aux sections 4 et 5 de la portée des travaux
- Q4 :** Qu'entendez-vous par projets fédéraux ou projets provinciaux? Est-ce que c'est le donneur d'ouvrage qui doit être provincial ou fédéral. Par exemple un ministère ou est-ce la juridiction du site, par ensemble site fédérale à DORS/2008-197 et site provincial soumis au Québec à la RBQ?
- R4 :** Un projet fédéral doit avoir été effectué sous juridiction fédérale et un projet provincial doit avoir été effectué sous juridiction provinciale, selon le cadre législatif applicable sous leurs juridictions respectives.

TOUTES LES AUTRES MODALITÉS DEMEURENT INCHANGÉES.